

Image not found or type unknown



Validite d'un acte de saisie attribution

Par **goliath871**, le **13/02/2012** à **16:44**

Bonjour,

Suite a une saisie attribution sur mon compte bancaire, la dénonce de cette saisie attribution ne m'a pas étai notifier dans un délais de 8 jours ,l'acte a étai déposer au domicile de mes parents et non a mon domicile ,pour qu'il y est nullité de l'acte de procédure pour vice de forme il m incombe de prouver le grief que cause irrégularité du fait que je n'ai pas reçus cet acte dans les huit jours suivant la saisie de mon compte article 114 alinéa 2 , Cette irrégularité constatée, quelles arguments peuvent êtres donner pour argumenter le grief constatée , je précise que je n'ai eu connaissance de l'acte bien après 8 jours
cordialement